



IMMOFONDS: La demande de permis de construire pour la construction complémentaire à La Tour-de-Peilz est déposée

13-03-2024

IMMOFONDS possède un immeuble d'habitation de 40 appartements situé dans un endroit privilégié à La Tour-de-Peilz. Le terrain dispose d'un potentiel de densification considérable. Les bâtiments existants sont en bon état. La direction du fonds a donc opté pour une densification durable avec un bâtiment complémentaire en bois. Le projet "Townhouses", pour lequel la demande de permis de construire vient d'être déposée, met en place une construction modulaire en bois intelligemment conçue pour compléter les bâtiments existants. Celui-ci prévoit cinq unités comprenant chacune un appartement de 6,5 pièces et un appartement de 2,5 pièces. Le projet comprend également la mise en place d'une installation photovoltaïque et



la valorisation écologique de l'espace extérieur. La demande de permis de construire a été déposée en mars 2024. Le début des travaux est prévu début 2025 et l'emménagement mi-2026.

Avec la densification en situation centrale tout en préservant l'existant, l'utilisation d'énergie issue de sources renouvelables, la construction en bois et la valorisation écologique de l'espace extérieur de l'immeuble de La Tour-de-Peilz, la direction du fonds franchit une nouvelle étape dans la mise en œuvre cohérente de la stratégie ESG d'IMMOFONDS et renforce sa capacité bénéficiaire.